



Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 13/2024

**Préavis traitant de
l'aménagement d'un
trottoir le long de la
Route Neuve**

Lavey, le 28 octobre 2024

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de l'aménagement d'un trottoir le long de la Route Neuve.

Préambule

Contexte

En 2015, le Conseil communal octroyait à la Municipalité un crédit d'étude pour l'aménagement urbain. Cette expertise complète en matière de mobilité devait apporter des solutions aux problèmes urbanistiques, notamment en lien avec la circulation à l'intérieur du village.

Forte de cette expertise, la Municipalité et la commission du Conseil communal nommée pour cette étude, ont pu étudier les meilleures possibilités d'amélioration. Des aménagements adéquats en vue d'assurer la sécurité des usagers, de fluidifier le trafic et de veiller à la bonne accessibilité par une offre en stationnement judicieusement dimensionnée et localisée ont été présentés à la Commission cantonale des espaces publics (SCEP) et ont ensuite fait l'objet d'une demande d'examen préalable adressée au Canton. Ce dernier a délivré un préavis positif, sous réserve de quelques corrections.

La Municipalité a pu ensuite entamer, par ordre de priorité, les différents travaux urbains. Elle a choisi de débiter par la Route Neuve qui se situe à l'entrée du village en présentant le préavis No 06/2022 pour un mandat relatif à des prestations d'ingénieurs pour le réaménagement de cette voie d'accès.

Cette étude a permis d'affiner le projet et de relever que l'emplacement du trottoir prévu dans l'étude initiale n'était pas adéquat. En effet, l'emplacement était prévu à gauche en montant, mais cela demandait le déplacement de la fibre optique actuellement située de ce côté de la route. Ce déplacement engendrait des coûts très importants et il a été décidé de placer le trottoir à droite en montant.

La Route Neuve est la route principale pour accéder au village de Lavey. Elle est donc régulièrement empruntée par les automobilistes, mais également par la mobilité douce (piétons, cyclistes, etc.). L'absence de trottoir sur ce tronçon ne permet pas d'assurer une sécurité optimale pour les personnes qui se rendent à Saint-Maurice ou qui en viennent. La construction d'un trottoir permettra de créer une liaison sécurisée entre la Rue Centrale et le pont du canal de fuite.

Description du projet

L'objectif principal du projet est d'améliorer l'accès piétonnier en le rendant plus sécurisé et accessible, tout en ne préjudicant pas la circulation des véhicules.

Pour ce faire, le projet prévoit, dès les premières habitations, la construction d'un trottoir d'une largeur de minimum 2m. La largeur de la chaussée sera de 4m40, permettant le croisement de deux véhicules légers à 30 km/h. La pose de bordures semi-franchissables permettra le croisement de poids-lourds ou des bus. Les anciennes rampes seront remplacées par des plateaux, mieux situés sur la Route Neuve afin de faciliter l'accès aux chemins transversaux. Le régime de vitesse prévu pour le tronçon de la Route Neuve est de 30 km/h. Cette limitation de vitesse fera l'objet d'une mise à l'enquête et concernera l'ensemble du village.



Expropriation

Pour la réalisation de ce trottoir, la commune devra acquérir une bande de terrain de chaque côté de la route afin de régulariser le tronçon de la Route Neuve. En effet, de nombreux propriétaires ont construit des murets ou des barrières à l'intérieur de leurs parcelles privées et non en limite de propriété. Il en résulte que la surface au-delà du muret côté route sera expropriée afin de régulariser ces différents secteurs et d'éviter des problèmes juridiques. (Détermination à qui incombe l'entretien ou la responsabilité en cas d'accident.)

La Municipalité a déjà entrepris les démarches pour recevoir chaque propriétaire concerné et conclu une convention. Vous trouverez ci-dessous la liste des propriétaires touchés par le projet.

Propriétaires	Parcelles	M2
Aubert Nicolas et Shadya	330	2
Themel Silvestro	465	1
Fodde Lorenzo et Trimoreau Nadine	331	8
Bach André	464	2
Centanni Myriam	334	17
Masson Patrick et Rochat Céline	318	4
Hager Didier et Françoise	315	4
Müller Rodolf	314	7
Kim Herbert	869	4
Gris Gislaine	484	5
Marolf Julien et Rebecca	310	4
Ecuyer Alexandre	362	8
Boutay David et Séverine	309	4
Cattin Pierre et Isabel	364 – 365	15
Armasuisse Immobilier	366	2
Total		87

Procédure

Un deuxième examen préalable est en cours auprès des services du canton afin de valider l'emplacement du trottoir sur la droite en montant. Après cet examen, le projet pourra être soumis à l'enquête publique. Cette enquête sera effectuée conjointement à la procédure simplifiée d'expropriation ainsi qu'à la création d'une zone 30 sur l'ensemble du village.

Travaux

Pour rappel, les travaux d'infrastructures souterraines (mise en séparatif) ont déjà été réalisés sur la Route Neuve. Pour l'aménagement de ce trottoir, il est prévu les étapes suivantes :

- Dégrappage de l'ancien enrobé et évacuation,
- Préparation de l'encaissement (fouille),
- Pose de bordures en granit lorsqu'un muret n'est pas déjà présent,
- Pose de conduites d'évacuation des eaux, avaloirs et grilles de route,
- Remplacement des mâts existants des candélabres,
- Création de plateaux pour faciliter l'accès aux chemins transversaux,
- Pose des bordures biaisées et création du trottoir,
- Pose de l'enrobé en deux couches avec tapis final,
- Marquage au sol et signalisation.

Planning

La réalisation des travaux est prévue pour le début de l'année 2025, sous réserve de l'acceptation du présent préavis et de l'approbation par le canton de la mise à l'enquête publique. Les travaux seront échelonnés en plusieurs étapes le long de la Route Neuve et dureront approximativement 6 mois au total. Durant cette période, la Route Neuve sera accessible uniquement aux riverains et des déviations seront mises en place pour les habitants et les transports publics, afin de garantir l'efficacité de l'entreprise en charge des travaux et de réduire au maximum la durée des travaux.

Coûts

Pour la réalisation de ces travaux, un appel d'offres selon une « procédure ouverte » a été réalisé conformément à la réglementation sur les marchés publics. Cinq entreprises ont répondu à l'appel d'offres et l'offre retenue est celle de l'entreprise Gasser Construction & Génie Civil SA.

Dans le cadre de ces appels d'offres, les travaux ont été mis en soumission sous réserve de l'obtention du financement, objet de ce préavis, et de toutes les autorisations officielles à obtenir. Le coût des travaux est donc déjà connu et compris dans les offres des entreprises. Les coûts sont estimés à +/- 10%.

Travaux	Montant estimatif
Trottoir Route Neuve	
Terrain (acquisition, frais de notaire)	Fr. 30'000.-
Travaux préparatoires (génie civil, entretien, aménagement)	Fr. 226'000.-
Génie civil, travaux souterrains	Fr. 647'262.-
Installations électriques (montant HT)	Fr. 25'000.-
Frais honoraires	Fr. 163'000.-
Prestations diverses (autorisations, taxes, frais secondaires, mise à jour SIT)	Fr. 23'500.-
Divers et imprévus	Fr. 60'238.-
Coût estimatif des travaux	Fr. 1'175'000.-
Subvention de la DGMR	Fr. -160'000.-
Total	Fr. 1'015'000.

Financement

Pour ces travaux nous aurons recours à un emprunt qui sera demandé en temps voulu et aux meilleures conditions du marché.

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 40 ans sur la route ainsi qu'un amortissement de 20 ans sur l'éclairage public sera appliqué dès la première utilisation.

Synthèse

Total des travaux : Fr. 1'175'000.-
 Subvention : Fr. 160'000.-
 Financement : Conclusion d'un emprunt de Fr. 1'015'000.-
 Imputation : Bilan compte n° 9141.24 (Routes)
 Imputation : Bilan compte n° 9144.20 (Eclairage)

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LAVEY-MORCLES

- vu le préavis municipal No 13/2024 du 28 octobre 2024 ;
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- d'octroyer à la Municipalité un crédit de Fr. 1'175'000.- pour l'aménagement d'un trottoir le long de la Route Neuve.
- de financer ce montant de la manière suivante :

Subvention DGMR	Fr. 160'000.-
Conclusion d'un emprunt	Fr. 1'015'000.-

Adopté en séance de la Municipalité le 5 novembre 2024.